

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Le 16 décembre deux mille dix-neuf, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Etaient présents : MM. Michel MAGENDIE, Guy BITAILLOU, Claude LAMY-MASCAROU, Alain CANO, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Pascal DUMARTIN, Mmes Marie LARROUTUDE, Jacqueline PARFAIT-SINSAU, Elisabeth POUTS.

Excusés : M. Pierre-Alexandre CAZENAVE (ayant donné procuration à M. Thierry LADEVEZE), Mme Pascale BESTI (ayant donné procuration à Mme Elisabeth POUTS).

Secrétaire de séance : Mme Marie LARROUTUDE.

La séance est ouverte à 20h42.

1 – Vente du terrain communal situé en dessous du presbytère selon les modalités de la délibération n° 1-0811/2019 du 8 novembre 2019

Le Maire expose à l'assemblée que Madame CAMBORDE-HALIMI Sonia souhaiterait acquérir le terrain communal comprenant les parcelles cadastrées sous les numéros B 822, B825 et B829 d'une superficie de 757 m² au prix fixé dans la délibération n° 1-0811/2019 du 8 novembre 2019 soit 35.000,00 €.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE la vente au prix de 35.000,00 euros des parcelles cadastrées sous les numéros B 822, B825 et B829 d'une superficie de 757 m² à Madame CAMBORDE-HALIMI Sonia.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

2 – Achat du chemin privé appartenant à M. et Mme SANSOUS reliant le chemin de Courties à la RD7

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir le chemin privé appartenant à M. et Mme SANSOUS reliant le chemin de Courties à la RD7 afin de pouvoir délivrer des certificats d'urbanisme sur des parcelles constructibles. Il rappelle que la sortie par le chemin de Courties est très dangereuse et que cet achat serait la solution.

Par délibération n° 1-2005/2019 du 20 mai 2019, le conseil municipal à l'unanimité s'est prononcé sur le montant de 5.000,00 € pour l'achat de ce chemin privé d'une longueur de 56 m sur une largeur de 7 m environ.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat, le chemin étant à ce jour cadastré sur la parcelle A711.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité

DECIDE l'achat du chemin privé appartenant à M. et Mme SANSOUS d'une longueur de 56 m sur une largeur de 7 m environ pour un montant de 5.000,00 €.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires afin de réaliser cet achat.

Association FC 2 Vallées : le Maire expose l'avancée du dossier récemment présenté en conseil municipal et informe l'Assemblée que la subvention 2019 peut désormais être versée.

3 - Approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté des Communes Nord Est Béarn

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté des Communes Nord Est Béarn.

Vu le projet de schéma de mutualisation présenté, il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité

APPROUVE le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn tel qu'il lui est proposé.

4 - Dissolution du CCAS de la commune de Gabaston

Monsieur le Maire expose que la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 instituant les CCAS obligeait chaque commune à créer un CCAS, nonobstant l'exercice de cette compétence au niveau intercommunal dans le cadre d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Le CCAS est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRÉ.

Vu l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi 2015-991, article 79,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de dissoudre le CCAS de Gabaston à compter du 31 décembre 2019 et de transférer le budget du CCAS de Gabaston sur celui de la commune de Gabaston.

5 - Remboursement de frais d'insertion d'annonce de vente d'un terrain communal réglés personnellement par Monsieur Michel MAGENDIE.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision de mettre en vente le terrain en dessous du presbytère, il a fait paraître le 04/11/2019 une annonce dans le bon coin qu'il a lui-même réglé par carte bancaire pour un montant de 28,08 €.

Il fournit les justificatifs et demande au Conseil Municipal le remboursement de ces frais d'annonce.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE le remboursement des frais de parution de l'annonce de mise en vente d'un terrain communal d'un montant de 28,08 € à M. Michel MAGENDIE.

6 - Acceptation de don

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Lydie LAFARGUE nous a adressé un mail afin de nous faire part de son souhait de faire un don à la commune d'un montant de 4.000,00 €.

Il lit le mail de Madame LAFARGUE et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou non de ce don.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le don de Madame Lydie LAFARGUE d'un montant de 4.000,00 €.

CHARGE le Maire de procéder à l'encaissement de ce don.

7 - Décision modificative n° 1 au BP 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire de fin d'année et propose les modifications suivantes.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-2,56		
023 : Virement à section d'investissement	2,56		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) : Emprunts en euros	2,56	021 : Virement de la section fonctionnement	2,56
Total dépenses :	2,56	Total recettes :	2,56

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les ajustements budgétaires évoqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à effectuer les virements conformément au tableau proposé ci-dessus.

Questions diverses :

🚩 Grève du 17/12/2019 :

Le personnel communal affecté à l'école sera en grève. Il n'y aura pas de cantine et garderie. Les parents ont reçu un mot dans le cahier.

 **Vente parcelle B843 à M. et Mme RABERIN :**

L'acte de vente pour la petite parcelle a été signé ce jour.

 **Rénovation appartement :**

Deux nouveaux architectes ont été consultés. Un seul d'eux a été en mesure de nous répondre. Il nous a transmis sa proposition d'honoraires qui semble correcte.

 **Projet atelier jeunes :**

Présentation d'un projet proposé par l'Espace Jeunes de Morlaàs pour les vacances d'été 2020.

 **Inscription sur les listes électorales :**

L'inscription sur les listes électorales peut se faire jusqu'au 7 février 2020 via internet ou en Mairie. Ces infos seront mises sur le site internet de la commune.

 **Syndicat Gabas Versant Luy :**

Les particuliers sont invités à se rapprocher du syndicat s'ils ont subi des dégâts suite aux tempêtes.

 **ENEDIS :**

Les informations concernant les dépannages suite aux sinistres et les foyers toujours sans électricité s'il y en a sont à signaler au référent.

Les compteurs Linky seront bientôt installés. Les courriers sont adressés à chaque personne concernée.

 **RPI :**

Les réunions avec St Jammes concernant le RPI se feront les mercredis.

Le 27/12/2019, M. MINVIELLE sera présent afin d'étudier la faisabilité du transport scolaire.

 **Cuisine centrale :**

Le département nous a recontactés pour le projet d'une nouvelle cuisine centrale.

 **Eclairage public :**

Une application mobile doit nous être communiquée afin de pouvoir gérer les horaires d'allumage.

 **Banc :**

Le banc à installer sur la place doit être livré cette semaine. Il sera installé en suivant.

 **Réception personnel :**


La réception du personnel communal aura lieu le 20/12/2019 à 19h30. L'ensemble du conseil est invité.

 **Voirie :**

Les dégradations sont moins importantes qu'en 2018 mais des travaux sont à prévoir.

 **Vente de bois :**

La vente de bois de l'année 2020 aura lieu vers le 25/01.

 **Passerelle sur le Biarré :**

La question est posée de savoir si la passerelle installée sur le Biarré est à remplacer ou à retirer.

 **Bulletin municipal :**

Le bulletin municipal est en cours de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.